



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche départementale - Haute-Savoie (74)

Les ICPE du département

- 2 sites Seveso seuil haut
- 36 installations relevant de la directive IED
- 29 carrières
- 306 km de canalisations de transport dont 247 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2022 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 195 inspections de sites industriels
- 18 contrôles inopinés de sites industriels
- 1 inspection d'appareils à pression
- 1 inspection de canalisations
- 27 mises en demeure
- 2 amendes

Bilan de l'instruction

- 1 décision sur des dossiers soumis à autorisation
- 2 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 1 PPRT en vigueur,
- 1,4 M€ engagés par l'Etat pour le plan d'action dont 1,25 M€ déjà payés,
- 9 logements à diagnostiquer pour des travaux de renforcement du bâti,
- 3 biens d'activités acquis par procédure d'expropriation (sur 3).

Focus : pollution aux perfluorés (PFAS) à Rumilly

Depuis l'automne 2022, le secteur de Rumilly fait l'objet d'une vigilance accrue de la part des services de l'État en raison de la présence dans les eaux de substances per- et poly-fluoroalkylées (appelées « PFAS »).

Le premier comité des élus s'est tenu le 24 février 2023, et a permis d'associer l'ensemble des maires des communes de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie (CCRTS), le conseil départemental, les parlementaires, les syndicats de gestion des eaux (SMIAC, SILA, CISALB), ainsi que les services de l'agence de l'eau et la fédération de pêche.

Il a permis de faire un point d'étape sur l'ensemble des actions engagées par les services de l'État et la collectivité.

La sécurisation du réseau d'eau potable de Rumilly

Depuis le mois de novembre 2022, les captages de Broise et de Madrid, situés sur le territoire communal de Rumilly, ont été déconnectés du réseau de distribution d'eau potable de Rumilly, du fait des concentrations en PFAS mises en évidence par les contrôles sanitaires

réalisés sous le pilotage de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'interconnexion avec le territoire du Grand Annecy est temporairement mobilisée pour approvisionner la commune de Rumilly, dans le cadre d'une convention d'entente, et pour compenser les volumes nécessaires. Les contrôles de l'ARS ont permis de confirmer la qualité de l'eau distribuée.

L'usine CPF/NESTLE a également mis à l'arrêt les captages privés qui approvisionnaient le site et s'est raccordée au réseau d'adduction en eau potable de la collectivité.

La CCRTS a engagé, en lien avec les services de l'ARS, un plan d'actions visant à disposer de solutions alternatives pour l'approvisionnement de la commune : étude de solutions de traitement de l'eau, actions de sobriété des usages, recherches de ressources de substitution...



L'identification des potentielles sources de pollution

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a recherché les sources potentielles de cette pollution, celles-ci étant multiples et en partie historiques. L'identification s'est déroulée en plusieurs phases distinctes, avec des actions à l'échelle locale et des actions à l'échelle régionale.

La DREAL a recherché la présence des activités industrielles connues comme ayant recours ou ayant eu recours à l'utilisation des PFAS. 3 entreprises ont été identifiées et font l'objet d'un programme d'analyses et d'actions spécifiques (établissement Tefal, ex usine Salomon, ex tannerie BCS). Ces actions ont été élargies à deux anciennes décharges communales.

Par ailleurs, la DREAL prescrit, chaque année, la réalisation de contrôles inopinés des rejets dans l'eau à une partie du parc des

entreprises relevant de la réglementation ICPE. Ces contrôles inopinés sont désormais systématiquement étendus à la recherche des PFAS.

125 contrôles inopinés des rejets dans l'eau ont été réalisés en 2022 sur l'ensemble de la région, dont 3 sur la zone de Rumilly. À l'échelle de la Haute-Savoie, aucun contrôle inopiné n'a conduit, par les concentrations trouvées, à mener des investigations complémentaires.

Un contrôle inopiné des rejets dans l'air a également été diligenté sur l'une des entreprises de la zone de Rumilly (établissement Tefal), sans qu'aucune substance PFAS n'ait été détectée.

La surveillance et les mesures se poursuivent en 2023.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, N. Dormont, Pixabay

Mars 2023

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr